

AUX MEMBRES DU COMITE SUR LA TAXATION.

MESSIEURS,

En conformité à votre résolution, et pour prendre des informations minutieuses sur la manière dont fonctionne le système de Taxation, tel qu'adopté dans les Cités de Boston et de New-York, votre Trésorier et moi, nous sommes rendus à Boston, où nous arrivâmes samedi après-midi, le 13 du courant. Nous nous mîmes de suite à l'ouvrage. Par un arrangement préalable, nous rencontrâmes à l'Hôtel de ville, l'obligeant et intelligent Greffier de la Cité, Mr. McCleary, et peu de temps après nous eûmes l'avantage d'avoir une entrevue avec George E. Head, écuyer, le Président du Bureau des Cotiseurs, dont nous ne saurions trop apprécier les efforts pour nous faire comprendre les détails de leur système.

Il est peut-être à propos d'observer ici, que les remarques de M. Head eurent l'effet de nous convaincre que la nomination des cotiseurs est une affaire de la plus haute importance. Surtout avec un système tel que celui qui existe à Boston, cette charge doit être remplie par des hommes de bonne société, d'un caractère intègre, doués de patience et d'un abord conciliant, mais avec de la fermeté,—intelligents et en état de surmonter les obstacles que des personnes pourraient être tentées de mettre sur leur chemin, dans le but d'évader le payement d'une cotisation juste et équitable. La Cité de Boston paraît avoir de ces hommes à la tête de ce Département important de leur gouvernement civique. Du Bureau des Cotiseurs, ou plus particulièrement des cotiseurs permanents, dépend tout le succès de leur système. Investi de pouvoirs considérables, le Bureau des Cotiseurs assume les fonctions de Conseil et de Juge tout ensemble. La décision de ce Bureau est généralement finale. Chaque membre du Bureau est libre de recommander et d'appuyer le maintien, la réduction, ou l'augmentation du montant de cotisation de tout citoyen, d'après sa connaissance ou sa manière d'envisager l'affaire, et le jugement qu'il peut s'en former. Lorsqu'il y a différence d'opinion, l'affaire